



**CARTE PASS**  
**“MUSCULATION/HALTÉROPHILIE”**  
**(A partir de 17 ans)**  
**Règlement général**

**Article 1 :**

**Pour devenir adhérent à la carte Pass « Musculation/Haltérophilie », il est impératif d’avoir l’âge minimum requis, à savoir 17 ans révolu et remplir un dossier d’inscription en fournissant les pièces demandées dans ce dossier.**

L’adhésion à la Carte Pass Musculation/Haltérophilie ne se fera qu’après **le dépôt du dossier complet** auprès du secrétariat du Service des Sports à la Halle des Sports « Jean Raynaud » accompagné du règlement par chèque à l’ordre de la « Régie Sports » ou par carte bleue, directement sur place.

**Article 2 :**

**TARIF ANNUEL par personne (justifiant être domicilié à Vias) :**

⇒ **Tarif plein** : 160 € (140 € d’abonnement + 20 € de Licence FFHM obligatoire valable de septembre 2023 à août 2024, à régler le jour de l’inscription à l’année)

⇒ **Tarif réduit\*** : 90 € (70 € d’abonnement + 20 € de Licence FFHM obligatoire valable de septembre 2023 à août 2024 à régler le jour de l’inscription à l’année), sur présentation d’un justificatif.

**L’adhésion annuelle** est valable, du 04 Septembre 2023 au 16 août 2024.

**TARIF TRIMESTRIEL par personne (justifiant être domicilié à Vias) :**

⇒ **Tarif plein : Adulte** : 60 € le trimestre (40 € d’abonnement + 20 € de Licence FFHM obligatoire valable de septembre 2023 à août 2024 à régler le 1<sup>er</sup> trimestre de l’abonnement), sur présentation d’un justificatif.

⇒ **Tarif réduit\*** : 50 € le trimestre (30 € d’abonnement + 20 € de Licence FFHM obligatoire valable de septembre 2023 à août 2024 à régler le 1<sup>er</sup> trimestre de l’abonnement) sur présentation d’un justificatif.

\* **NB : Le tarif réduit** est applicable pour les demandeurs d’emploi, les personnes en situation de handicap, les étudiants, les bénéficiaires du minimum vieillesse et/ou RSA (Revenu Solidarité Active) (sur présentation d’un justificatif). Pour les demandeurs d’emploi, ce justificatif devra être présenté à chaque renouvellement d’inscription.

**L'adhésion trimestrielle** est valable, pour un des quatre trimestres payés, soit :

- **Trimestre 1** : du 04 septembre 2023 au 30 novembre 2023
- **Trimestre 2** : du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 29 février 2024
- **Trimestre 3** : du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 31 mai 2024
- **Trimestre 4** : du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 16 août 2024

### **Article 3** :

Pour participer à cette activité il est impératif de s'inscrire au préalable.

Chaque adhérent est autorisé à pratiquer **une séance d'essai par activité avant toute inscription définitive**. La date butoir de la séance d'essai, en cas de règlement à l'année **est fixée au 18 septembre 2023**.

### **Article 4** :

Les adhérents pourront utiliser le matériel mis à leur disposition, en respectant les consignes des animateurs.

Toute dégradation sera facturée à l'adhérent ou aux parents en cas de dégradation commise par un enfant mineur.

Les adhérents sont priés de se munir de leurs effets personnels pour toute pratique sportive (serviette, bouteille d'eau, paire de baskets réservée à cette activité, etc...).

### **Article 5** :

Pour le bon déroulement des activités, il est nécessaire d'adopter une attitude de respect envers les autres (adhérents ou éducateurs sportifs). Toutes formes d'agressivités (verbales ou physiques) et toutes les attitudes dangereuses ou violentes à l'encontre d'un tiers seront sanctionnées par une exclusion temporaire ou définitive en fonction de la gravité des faits.

### **Article 6** :

Il est strictement interdit de fumer et d'introduire des produits illicites (alcool, drogue, armes, etc...) dans les locaux municipaux.

## Article 7 :

Planning des horaires d'ouverture.

PLANNING de SEPTEMBRE 2023 à JUIN 2024 JUILLET-AOUT 2024 horaires modifiés						
SALLE DE MUSCULATION						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MATIN	De 9h00 à 12h00		FERMÉ	De 9h00 à 12h00		FERMÉ
AP. MIDI	De 17h30 à 21h00					



*En période estivale, les horaires sont susceptibles d'être modifiés. Ils vous seront communiqués ultérieurement.*

*En cas de changement de n° de téléphone, adresse mail ou adresse postale, nous vous remercions d'en informer le secrétariat du service des sports afin de mettre à jour votre dossier et pouvoir vous communiquer toutes informations importantes.*